

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

DE LA COMMUNE DE SOISY SUR ECOLE

INTRODUCTION

Conformément au Décret sur la nouvelle organisation du temps scolaire (Réforme des rythmes éducatifs), à l'initiative de la commune (commission scolaire) et en concertation avec Madame la Directrice de l'école primaire, Mesdames les enseignantes, Madame la Directrice du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), Mesdames les animatrices de l'ALSH, Mesdames et Messieurs les Représentants(es) de Parents d'Elèves, un projet collectif pour la complémentarité des temps éducatifs est mis en place, depuis la rentrée scolaire 2015 /2016.

Dénommé Projet Educatif Territorial (PEDT), son objectif est de mobiliser, conjointement avec le Service Public de l'Education, toutes les ressources de notre territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants hors temps scolaire. Il est valable deux à trois ans, nous reformulons celui-ci pour 2018/2019.

Le PEDT doit permettre :

- L'organisation d'activités éducatives de qualité favorisant la mixité sociale et l'épanouissement des enfants,
- La mise en place, dans notre commune, d'un partenariat pour organiser ou renforcer des activités répondant à des besoins identifiés,
- De faciliter la mobilisation des ressources locales, favoriser les échanges entre les acteurs, tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

Le soutien essentiel des bénévoles associatifs et non associatifs, ainsi que l'implication des familles et la promotion des relations intergénérationnelles sont prépondérants au présent PEDT, notamment pour tirer au mieux parti du contexte rural de notre commune.

Chaque enfant devra pouvoir participer aux activités périscolaires dans le cadre du PEDT, sans caractère obligatoire.

Les parents devront disposer de toutes les informations nécessaires afin de décider ou non de l'inscription de leur(s) enfant(s) à ces activités.

Ainsi, le PEDT de la commune de SOISY SUR ECOLE a pour ambition de contribuer à la réussite scolaire et sociale de ses élèves, développer leur autonomie, favoriser la citoyenneté et le lien social, proposer des activités périscolaires diversifiées, s'inscrivant, pour chaque enfant, dans un parcours Educatif cohérent dont il devra en connaître l'objectif.

Nom du correspondant :

Mme VANDAELE Mélanie, Maire adjointe chargée des affaires scolaires

Adresse : Place de la Mairie 91840 SOISY SUR ECOLE

Tél. : 01 64 98 00 01

Adresse électronique : m.vandaele@soisysurecole.fr

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

Le territoire impliqué est la commune de SOISY SUR ECOLE, laquelle n'est pas située en zone prioritaire.

Le nombre d'enfants concernés est d'environ 94 et décomposé comme suit, au jour du conseil d'école du 12 juin 2018 pour la rentrée scolaire 2018-2019.

****Au niveau maternelle***

14PS (enfants nés en 2015)

11 MS (enfants nés en 2014)

16 GS (enfants nés en 2013)

****Au niveau élémentaire***

8 CP

10 CE1

18 CE2

8 CM1

9 CM2

Les activités proposées sont payantes, leurs tarifs sont modulés et établis de telle sorte que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves.

Le mode d'inscription aux activités est précisé dans le règlement intérieur des services périscolaires de SOISY SUR ECOLE.

Les tarifs pratiqués ont fait l'objet d'une délibération en conseil municipal (juin 2015).

Les FICHES DE RENSEIGNEMENTS sont disponibles en version papier ainsi qu'en ligne sur le site officiel de la commune www.soisysurecole.fr et reste indispensable à l'accueil des services périscolaires.

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2017/2018, l'inscription se fait en ligne via le logiciel e.ticket (règlement de fonctionnement des services périscolaires).

A noter que l'Aide Pédagogique Complémentaire (APC), relevant de la compétence de l'Education Nationale est une activité gratuite, de 16h20 à 17h05 les lundis et mardis.

Les enfants bénéficiant de l'APC sont placés sous la responsabilité des enseignantes durant ces activités. Les lundi, mardi soirs pour tous les enfants.

UNE SEMAINE TYPE

<i>Lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>	<i>8h40/12h10 classe</i>
<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>	<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>		<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>	<i>12H10/14H10 pause méridienne</i>
<i>14h10/16h20 : classe</i>	<i>14h10/16h20 Classe</i>		<i>14h10/16h20 Classe ou NAP</i>	<i>14h10/16h20 : classe ou NAP</i>
<i>16h20 à17h05 APC</i>	<i>16h20 à17h05 APC</i>			

Les NAP étant dissociées pour les élèves des classes de petite, moyenne, grande section et CP et ceux relevant des CE1, CE2, CM1 et CM2.

La commune de SOISY SUR ECOLE compte en son sein et au total une école publique :

- L'école primaire

L'établissement scolaire est adjacent et implanté au cœur du village, Place de la Mairie.

Le site dédié à l'accueil de loisirs périscolaires (matin, pause méridienne et soir) et les nouvelles activités périscolaires est unique pour l'école et situé également Place de la Mairie.

La salle réservée à la restauration scolaire est adjacente à l'accueil de loisirs et peut y communiquer directement.

PERIODES DE LA SEMAINE CONCERNEES PAR LE PEDT

Trois années sont passées, le PEDT est arrivé à échéance, il nous faut le reformuler, ce pour un maximum de trois années.

Celui-ci débutera donc à la rentrée septembre 2018, en accord avec Madame la directrice de l'école primaire, Mesdames les enseignantes, Mesdames et Messieurs les Représentants des Parents d'Elèves, Mesdames et Monsieur les membres de la Commission Scolaire et Madame la directrice des services périscolaires.

À la rentrée scolaire 2018/2019, les NAP seront proposées de 14h10 à 16h20 sur deux demies journées, réparties comme suit :

- Le jeudi pour les enfants de petite section au CP,
- Le vendredi pour les enfants du CE1 au CM2

Quant à l'efficacité des NAP réalisées sur une seule plage horaire pour chaque enfant, l'avantage serait apprécié sur une nette diminution de la logistique afférente et avec elle, la valorisation d'activités de qualité, renforçant le bien être de l'élève en adéquation avec ses besoins physiologiques (alternance des temps d'animations organisées en plusieurs ateliers, temps de repos et de récréation...)

Les NAP sont préparées et encadrées par Mme la Directrice du Centre d'ALSH (centre déclaré en tant que tel auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)).

Son travail est réalisé en étroite collaboration avec Mesdames les animatrices du Centre de loisirs.

Les moments choisis pour la pratique des NAP résultent d'une réflexion lors des comités de pilotage suite aux différentes remarques des enseignantes concernant les enfants sur les jours auparavant choisis. Ainsi, ce choix respecte les rythmes d'apprentissage et des enfants.

L'Accueil du matin, avant l'école, est modifié (de 7h30 à 8h30, du lundi au vendredi).

Lors de ce temps d'accueil, jeux et autres activités sont mis en place et proposés aux enfants, toujours dans le respect de leurs besoins et choix, les activités étant proposées et non imposées.

Les animatrices de l'accueil de loisirs encadrent ce temps.

La pause méridienne également reste inchangée en terme de durée (deux heures), elle est toutefois reportée de 12h10 à 14h10 (contre 11h30 à 13h30 précédemment).

En termes de fonctionnement, un seul service de restauration est effectif, les lundi, mardi, jeudi et vendredi laissant ainsi une heure d'activités proposées à chaque enfant par l'accueil de loisirs. Les enfants sont conduits, après le repas, dans la cour de l'école élémentaire Ils profitent ainsi d'un espace plus grand et où un espace calme est installé. Un temps de repos est proposé pour ceux qui le souhaitent et les petites sections conduits à la sieste.

Afin de répondre aux besoins physiologiques de chaque enfant, la sieste est privilégiée pour les enfants de petite section, inscrits aux NAP.

Ce temps de repos, toujours encadré par une animatrice, précédera une séance où jeux, lecture d'histoires...seront proposés.

L'accueil du soir, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, après la classe ou les NAP, ouvrira ses portes à 16h20 pour une durée de deux heures (fermeture à 18h30).

Ce temps d'accueil reste identique dans son mode de fonctionnement à celui proposé les matin et midi (mise en place de jeux, activités et temps de repos), tout en intégrant le fait qu'il « clôture » la journée.

Il reste donc adapté et conforme aux besoins et attentes des élèves.

Les animatrices de l'accueil de loisirs encadrent ce temps.

Les APC seront sur le temps de l'accueil du soir de 16h20 à 17h05.

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DEJA EXISTANTES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU PEDT.

Les besoins couverts pour ces activités s'adressent aux enfants scolarisés à SOISY SUR ECOLE (âgés de trois à dix ans).

Des activités extrascolaires sont également proposées (association sportive locale) où sont dispensés notamment football, tennis, et stages d'activités manuelles (verrière d'art implantée sur la commune, ici, activités proposées durant les périodes de vacances scolaires). Une médiathèque est à disposition sur la commune.

Toutes ces activités sont proposées pour certaines d'entre elles aux enfants dès trois ans jusqu'à l'âge adulte.

Ainsi les besoins éducatifs en temps périscolaires et extrascolaires à SOISY SUR ECOLE sont couverts pour les enfants de trois à dix ans.

Dès 11 ans, les besoins extrascolaires sont couverts.

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT :

Les ressources de notre commune concernent les associations et dispositifs locaux, sportifs, culturels et patrimoniaux diverses.

Les ressources humaines ainsi que le savoir-faire relèvent de l'existence d'une équipe d'agents communaux et d'animatrices qualifiés, ayant des champs de compétences diversifiées et complémentaires entre elles, voire une expertise certaine dans quelques domaines (connaissance du patrimoine local, domaine artistique...).

Les échanges et relations intergénérationnelles sont également à favoriser.

Le niveau d'implication des familles est déjà existant pour des manifestations festives, entraide et soutien. Il sera donc à poursuivre, renforcer et développer tout comme le bénévolat.

CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITES DE PRISE EN COMPTE DE CES CONTRAINTES DANS LE PEDT :

Les contraintes envisagées découlent du contexte rural de notre commune et avec lui des difficultés liées au transport des enfants et des contraintes budgétaires correspondantes.

Ainsi, y remédier en « conviant » les partenaires (ex. : intervention possible du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français pour des sessions pédagogiques) et en privilégiant dans un premier temps les ressources locales.

PARTENAIRES DU PROJET :

Caisse d'Allocations Familiales de l'ESSONNE

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Direction Académique Départementale de l'Education Nationale

Partenaires associatifs locaux

Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Bénévoles

OBJECTIFS PARTAGES PAR LES PARTENAIRES :

Compétences sociales et civiques :

- Développer la citoyenneté et favoriser la socialisation (règles de vie commune, vivre ensemble, respect des usages de politesse, savoir s'exprimer et écouter, s'écouter)

Compétences culturelles et artistiques :

- Favoriser l'accès à la culture, découvrir le monde, développer la créativité, la part artistique

Compétences personnelles :

- Développer l'autonomie, l'initiative (connaissances, compétences, comportement)

EFFETS ATTENDUS :

- faciliter l'échange et l'entraide par des prises de parole
- favoriser l'accès pour tous à des activités variées et développer des savoir être, savoir-faire et de l'épanouissement de l'enfant consolider des connaissances grâce au partage de valeurs éducatives communes autour de l'enfant et au cœur même du projet
- faire découvrir le monde environnant
- savoir utiliser et comprendre des règles, s'écouter les uns et les autres, partager et respecter les règles de vie (adultes et enfants)
- apprendre à faire des choix, partager des valeurs
- savoir exprimer un besoin, solliciter de l'aide, s'ouvrir au monde et rendre l'enfant curieux interrogatif. Impliquer les enfants dans les activités en leur laissant le choix
- Renforcer et développer du lien animateurs/enseignants/intervenants (association, bénévole)

COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE :

Mme VANDAELE Mélanie, Adjointe au Maire, représentant la Commission Scolaire ainsi que Mmes et Mr les représentants de cette commission

Mme ROUY Laure, Directrice du Centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ainsi que Mmes les animatrices des activités périscolaires.

Mme LE GUILLOUX Amélie, Directrice de l'école primaire

Mmes les enseignantes de l'école primaire

Mmes et Mrs les Représentants de Parents d'Elèves de l'école primaire

Seront invités et sollicités, en fonction des besoins identifiés, les Présidents des Associations locales, le PNR ainsi que d'autres « potentiels » intervenants (Education Nationale...)

MODALITES DE PILOTAGE DU PROJET :

Une réunion trimestrielle voire plus en fonction des besoins et autres réajustements nécessaires sont envisagées.

COORDONNATEUR DU PROJET :

Mme ROUY Laure, Directrice du Centre d'ALSH

Mairie de SOISY SUR ECOLE, Place de la Mairie 91840 SOISY SUR ECOLE

Tél. : 0164980001

Adresse électronique : l.rouy@soisysurecole.fr

MODALITES D'EVALUATIONS DU PROJET :

Les critères envisagés sont les suivants :

****Au niveau quantitatif***

- que chaque enfant scolarisé puisse bénéficier d'au moins une activité
- qu'il puisse en avoir le choix
- nombre d'enfants inscrits sur une, deux voire plus d'activités
- nombre d'enfants assidus et pourcentage de « perte »
- nombre de réalisations, expositions et rendus

****Au niveau qualitatif***

- Lien Ecoles /ALSH/Tissu Associatif
- Lien Enseignantes/Animatrices (travail harmonieux)
- Poursuite de l'engagement associatif
- Intérêt des enfants, des enseignantes et des acteurs du projet tout comme celui des parents d'élèves

MODALITES DES ACTIVITES PROPOSEES :

Le mode d'inscription aux activités proposées se fait à la semaine, au mois voire à l'année, les inscriptions devant être effectuées via le logiciel E.ticket (un identifiant étant donné aux familles pour ce faire) et au plus tard le jeudi 9h00 pour la semaine suivante.

Les tarifs pratiqués dès la rentrée scolaire 2015-2016 ont fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal.

MODALITES D'INFORMATION AUX FAMILLES :

Les familles doivent disposer de toutes les informations nécessaires afin de décider ou non de l'inscription de leur(s) enfant(s) aux activités périscolaires.

Les données correspondantes seront transmises par la Municipalité et distribuées via les Ecoles, les Représentants de Parents d'Elèves ou le Centre d'ALSH.

La nouvelle organisation des temps scolaires, périscolaires, les tarifs pratiqués ainsi que les différentes activités proposées et les objectifs poursuivis seront donc mis à disposition en versions papier et numérique (www.soisysurecole.fr)

DUREE DU PEDT (3 ans maximum)

La durée est de deux à trois ans avec tacite reconduction mais révisable annuellement en fonction de certaines modifications ou autres améliorations, contributions à apporter.

(texte modifié le 25 juin 2018 par le comité de pilotage)